

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

AEP VOREPPE

8 Hameau de Bouvardière
38340 Voreppe
04 76 50 22 43
figarol10@aol.com

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration du

**CENTRE PAROISSIAL
DE VOREPPE**

EN ISÈRE

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © AEP de Voreppe - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez l'AEP à restaurer son centre paroissial !

◆◆ LE PROJET

Le programme de travaux concerne le bâtiment A du Centre Paroissial de Voreppe, situé 40 rue Mouille-Sol à proximité immédiate de l'église St Didier. Il est propriété de l'AEP de Voreppe.

Le bâtiment est dans un état normal d'entretien mais l'ensemble des menuiseries (fenêtres et portes fenêtrées) est encore à simple vitrage. Notre projet a pour but de remplacer ces menuiseries (au nombre de 28) par des éléments à double vitrage répondant aux exigences actuelles en matière d'isolation tout en préservant le caractère patrimonial du bâtiment.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Parmi ses propriétaires successifs on trouve le Dr Rome qui a fait en 1832 la rencontre d'Honoré de Balzac de passage dans la région. Ce dernier s'en est inspiré pour écrire son roman « Le Médecin de campagne ». Le Dr Rome fait partie des figures emblématiques de la ville de Voreppe.

C'est en 1941 que l'AEP sera créée et deviendra aussitôt propriétaire, par donation de M. Jean-Paul Allard. Il deviendra également lieu de résidence des prêtres. Parallèlement il reste un lieu ouvert aux autres associations pour y mener des activités et rencontres.

◆◆ LA MOBILISATION

Le Centre Paroissial de Voreppe fait indiscutablement partie du patrimoine voreppin. Pratiquement chaque famille de Voreppe a contribué, chacune à sa manière, à sa conservation et son entretien ; au travers, bien entendu, de dons, mais encore de participation à l'AEP à des kermesses, à son entretien. Nombre de personnes l'ont fréquenté, en tant qu'école libre, lieu de catéchisme etc. Mais l'AEP de Voreppe, dont les moyens restent limités, a besoin d'aide.

Il est donc important de pouvoir s'appuyer sur ces dons pour que ces bâtiments conservent un niveau correct vis-à-vis des normes actuelles d'habitat et continuent d'assurer ainsi leur service, tout en conservant le patrimoine bâti.

Montant des travaux	52 446 €
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	2023

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du CENTRE PAROISSIAL DE VOREPPE

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/82040

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
CENTRE PAROISSIAL DE VOREPPE

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © AEP de Voreppe